

ACTE D'ENGAGEMENT

ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES – SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES N° 1/2017

Lycée Jessé de Forest – Avesnes sur Helpe

A – Objet, Procédure et forme du contrat

Accord-cadre passé en application de l'article 76 du Code des Marchés Publics et selon la procédure adaptée de l'article 28 du CMP

B - Identification de l'acheteur

Lycée Jessé de Forest – 15 avenue du Pont Rouge – BP 215 – 59363 AVESNES SUR HELPE
Tel : 03.27.56.10.35 courriel : intendant.0590018z@ac-lille.fr

Nom, prénom, qualité du signataire du marché : le Proviseur du lycée – Michel SCHUERMANS

Le signataire est le représentant de l'établissement, compétent pour signer l'accord-cadre par délibération du Conseil d'Administration en date du 26 juin 2017.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics : Lycée Jessé de Forest - Service de Gestion – Mme LEBRETON – lebretoncathy@gmail.com par courriel uniquement.
- Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire : l'Agent comptable du Lycée Jessé de Forest d'Avesnes sur Helpe

C – Délai de paiement

Le délai maximum de paiement, sur lequel l'acheteur s'engage, est de 30 jours. En cas de dépassement de ce délai contractuel, le taux des intérêts moratoires est calculé en référence aux taux d'intérêt directeurs de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur à la date de laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, majorés de 8 (cf. l'article 98 du CMP et le décret n°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique).

D - Engagement du candidat

D1 - Nom, prénom et qualité du signataire :

- agissant pour le compte de la société - *Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIRET, registre du commerce ou des métiers, référence de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément à un ordre professionnel s'il y a lieu :*